

RCS : TARBES Code greffe : 6502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00015 Numéro SIREN : 487 870 057 Nom ou dénomination : @COM.SOFEC-AJC
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2021 sous le numéro de dépôt 676

@COM.SOFEC-AJC
Société par actions simplifiée
au capital de 254 000 euros
Siège social : 19 rue du Bourg Neuf,
65400 ARGELES GAZOST
487 870 057 RCS TARBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} MARS 2021

L'an deux-mille vingt-et-un,
Le 1^{er} mars,
A dix-huit heures,

Les associés de la société @COM.SOFEC-AJC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 1 rue Lupau, 65000 TARBES.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cédric GUILLEN, en sa qualité de Gérant de la société GC EXPERTISE CONSEIL, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 540 actions sur les 2 540 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Réduction du capital social d'une somme de 253 800 euros par voie de rachat d'actions,
- Modalités de la réduction de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de réduire le capital de 253 800 euros, pour le ramener de 254 000 euros à 200 euros, par voie de rachat de 2 538 actions de 100 euros de nominal chacune, au prix de 147,244 euros par action, appartenant en totalité à la société @ COM. SOFEC-PYRENEES.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur la réserve « Autres Réserves », soit pour un montant de 119 905 euros.

Cependant, la présente résolution est adoptée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 20 000 euros.

La Présidente est investie des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater le rachat et l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé, et de convoquer une Assemblée Générale afin de modifier les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

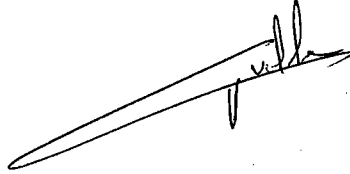
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Pour la société GC EXPERTISE CONSEILS
Cédric GUILLEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Guillen', written over a horizontal line.